

De :

M. Jean-Marie Panazol
Directeur général de Réseau Canopé

A :

M. Mostafa Fourar
Recteur de la région académique de la Guadeloupe

Monsieur le Recteur,

Paris,

Le 7 novembre 2018

Objet :*Edition 2019 de la Semaine de la presse
et des médias dans l'école®*Dossier suivi par :Serge Barbet, directeur délégué du CLEMI
Semaine.presse@clemi.fr**CLEMI - Réseau Canopé**391 bis rue de Vaugirard
75015 ParisÉtablissement public national à caractère
administratif régi par les articles D 314-70
et suivants du code de l'éducation

Siret : 180 043 010 01485

La 30^{ème} édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École® (SPME) se déroulera du 18 au 23 mars 2019 sur le thème « L'information sans frontières ? »

Vous trouverez en pièce jointe une note de présentation destinée aux différents acteurs académiques impliqués dans cette opération, notamment les coordonnateurs académiques du CLEMI en lien avec les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL), les délégués académiques au numérique (DAN) ainsi que les corps d'inspection territoriaux.

Je vous en souhaite une bonne lecture et je sais pouvoir compter sur votre soutien pour contribuer à la réussite de cette 30^{ème} édition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Jean-Marie Panazol



Directeur général de Réseau Canopé

Présentation

La 30^{eme} édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École® (SPME) aura lieu du 18 au 23 mars 2019. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur / rectrice ou vice-recteur / vice-rectrice.

Cette action éducative phare permet aux élèves de mieux connaître l'univers des médias et de la presse dont la fréquentation est importante, d'en comprendre les enjeux culturels et démocratiques ; de se forger une citoyenneté libre et éclairée.

En favorisant la lecture de la presse et des médias ainsi que les pratiques éditoriales et les productions de médias scolaires, elle suscite le plaisir du texte, de la lecture et de l'écriture. Elle contribue au développement du sens de la synthèse et de l'argumentation des élèves.

En invitant à la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels de la presse et des médias, elle permet de développer, chez les élèves, une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information et de mieux les prémunir des fausses informations, des théories du complot et du relativisme.

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® est organisée par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) qui est chargé de l'éducation aux médias et à l'information dans l'ensemble du système éducatif (article D. 314-99 et suivants du code de l'éducation issus du décret n° 93-718 du 25 mars 1993 modifié par le décret du 28 mars 2007).

Chiffres de l'édition 2018 de la SPME (29^e édition) :

- 17500 établissements scolaires (15 800 en 2016, 17 000 en 2017)
- 220000 enseignants
- 3 800 000 élèves
- 1800 médias partenaires
- 929 150 exemplaires de journaux
- Une soixantaine d'offres numériques dédiées
- 23 000 dossiers pédagogiques

Les trois piliers de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Cette opération repose sur trois principes majeurs : le partenariat, la gratuité et le pluralisme.

Partenariat

Outre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture, plusieurs institutions publiques et organismes privés sont associés. Le groupe La Poste et sa filiale Viapost assurent la confection des liasses de journaux et de magazines ainsi que leur acheminement et distribution dans les écoles et établissements scolaires. Les éditeurs de la presse écrite mettent gratuitement à disposition des écoles et des établissements scolaires inscrits à l'opération des journaux et des magazines.

Les quotidiens nationaux participant à la Semaine de la presse et des médias dans l'École® sont datés du même jour pour permettre une analyse comparative des « unes » par les élèves. Les médias audiovisuels et numériques proposent des actions spécifiques et des contenus pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.

Les équipes éducatives ont toute latitude pédagogique pour concevoir et organiser leur travail autour de ces propositions : débats, ateliers, concours, panoramas de presse, expositions, etc.

Gratuité

Les établissements scolaires inscrits à l'opération reçoivent gratuitement les titres de presse mis à disposition par les éditeurs de presse partenaires. Les journalistes se déplacent bénévolement pour animer en lien avec les enseignants, des ateliers, tables rondes, conférences organisés dans les établissements scolaires. Il peut être fait appel aux professionnels de la presse et des médias inscrits dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Pluralisme

Tous les médias peuvent s'inscrire à la Semaine de la presse et des médias dans l'École® quels qu'en soient l'opinion, l'illustration, le contenu rédactionnel ou la ligne éditoriale. Il est souhaitable que les responsables pédagogiques restent vigilants à l'égard des contenus qui pourraient être diffusés par des médias inscrits (images choquantes, opinions réprouvées par la loi...)

Publics, acteurs concernés et objectifs, finalité de l'opération

Les enseignants et les élèves du 1^{er} et du 2nd degrés de toutes disciplines sont invités à participer. Opération phare du CLEMI, la Semaine de la presse et des médias dans l'école® s'inscrit historiquement au sein des écoles et des établissements scolaires (CDI et/ou enseignements disciplinaires). Elle vise au développement du sens critique et à l'acquisition d'une éthique citoyenne sur les questions de liberté d'expression, d'opinion et de laïcité. L'opération favorise l'expression et la production des élèves, de la maternelle au lycée (enseignement général, technologique et professionnel). Elle soutient l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) qui nourrit le parcours citoyen de l'élève, en complément de l'enseignement moral et civique (EMC).

Pilotage et bilan de l'opération

Initiative du ministère de l'éducation nationale, coordonnée par le CLEMI, en partenariat avec les professionnels des médias, la Semaine de la presse et des médias dans l'école® est, dans chaque académie, placée sous la

responsabilité du recteur / de la rectrice qui en préside la cellule de coordination. Elle engage les différents acteurs concernés : coordonnateurs académiques du CLEMI, pilotes de l'opération, en lien avec les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, Réseau Canopé, les associations péri-éducatives et l'ensemble des professionnels de la presse et des médias.

La cellule de coordination est également chargée de l'organisation matérielle, du suivi pédagogique, de l'évaluation au niveau académique de la Semaine de la presse et des médias dans l'école®.

Le CLEMI dresse, au niveau national, un bilan des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Ce bilan fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport national téléchargeable sur le site du CLEMI (www.clemi.fr) et d'une présentation au groupe de pilotage réunissant chaque année les partenaires médias, institutionnels et associatifs au ministère de l'éducation nationale.

Toutes les dispositions à prendre pour que l'information sur les modalités de participation soit largement diffusée dans les écoles et les établissements scolaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'opération.

Cette note, destinée aux recteurs / rectrices et vice-recteurs / vice-rectrices, pourra être diffusée aux relais pertinents. Elle a été élaborée pour être utile aux inspecteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ; aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; aux coordonnateurs académiques du CLEMI ; aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; aux proviseurs, principaux et directeurs des écoles ; aux acteurs de la vie collégienne et lycéenne. Sa diffusion se fait via les coordonnateurs académiques du CLEMI en lien avec les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL), les délégués académiques au numérique (DAN) et par le biais des corps d'inspection territoriaux.

Thème 2019 : « L'information sans frontières ? »

Cette thématique permettra d'aborder avec les élèves sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire les pratiques et les enjeux de l'information dans un monde à l'ère numérique. Désormais plurielle, l'information survient à chaque instant, en provenance de tous les horizons, produite par toute sorte d'acteurs. Cette thématique prolonge le questionnement autour des nouveaux modes de diffusion, de circulation et de partage de l'information. Elle s'inscrit dans les priorités gouvernementales en matière d'éducation à la citoyenneté et de prévention des risques liés à la manipulation de l'information. Elle s'ancre dans les priorités ministrielles (lire, écrire, compter, respecter autrui) en matière d'éducation artistique et culturelle et dans le cadre de la stratégie du numérique au service de l'école de la confiance.

Modalité des inscriptions 2019

L'inscription des écoles et des établissements scolaires se fait directement en ligne :

<http://www.presse.education.gouv.fr/reservation/> du mardi 8 janvier 2019 (midi) au vendredi 8 février 2019 (minuit).

Pour les collectivités d'outre-mer, il revient aux coordonnateurs académiques du CLEMI d'organiser les inscriptions et de distribuer, à partir des stocks d'invendus fournis par le distributeur de presse locale, des colis-presse aux inscrits.

La réservation des journaux doit être assurée uniquement par le responsable pédagogique du projet. Il est particulièrement important que le choix des enseignants corresponde à un projet pédagogique précis tout en respectant le pluralisme des opinions.

Ressources pédagogiques

Après leur inscription, les enseignants reçoivent le dossier pédagogique réalisé pour le 1^{er} degré et le 2nd degré ainsi que les deux affiches de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, documents accompagnés d'un courrier.

Le dossier pédagogique, les affiches « dessin » et « photo » 2019 seront mises en ligne à partir du 1^{er} janvier 2019 sur le site du CLEMI www.clemi.fr .

Les partenaires médias proposeront également de nombreuses ressources dès mars 2019 à l'adresse :
<https://www.clemi.fr/semaine-presse-medias>

Les publications du CLEMI :

Éducation aux médias et à l'information à l'école primaire

<https://www.clemi.fr/EMI-ecole-primaire>

Médias et Information, on apprend !

<https://www.clemi.fr/fr/ressources/brochures-medias-information-on-apprend.html>

Toutes les ressources

<https://www.clemi.fr/fr/ressources.html>